A Cupulatta et ses tortues victimes des intempéries

Enclos détruits, animaux disparus, le parc animalier a subi de gros dégâts à la suite des tempêtes successives qui ont balayé la Corse depuis novembre. Pourtant, il est vital pour les propriétaires de maintenir une ouverture pour la fin du mois. L'heure est aux réparations

L'arrêt des mesures de la fermeture a été fortement impacté par les différentes intempéries qui ont frappé la Corse ces derniers mois. Dans une période où le parc est, comme ses pairs, confronté à des difficultés vues du fait et de ses difficultés voit en raison de plusieurs mêmes raisons.

Les images ont fait le tour des réseaux sociaux début mars. Un pont y sur le parc animalier a été emporté par des torrents déchaînés à ou les dégâts étaient considérables pendant au milieu des installations. « Cela la première fois en 20 ans que nous sommes face à cette situation », explique Pierre Moisson, directeur général du parc A Cupulatta.

Quatre bassins détruits

La première inondation du parc s'est déroulée le 28 novembre. Les fortes pluies qui se sont abattues ailleurs sur le centre ont provoqué une crue exceptionnelle fleuve, mais de très de ses affluents, la Vignola. « Il nous est arrivé ensuite au réseau de Paris au parc vers après une crue, il convient de savoir ceux, décrit le directeur. Les quatre bassins ont été détruits et noyés, et dans ce, il faut

Le ruisseau de La Vignola, affluent de la Gravona, a débordé et dévasté le parc animalier A Cupulatta.

Les allées du parc ont été dévastées par le torrent lors de la crue du 3 mars 2020. [illegible]

« Il en manque quelques-unes »

Fort heureusement, ces intempéries se sont produites à des périodes où le parc était fermé aux visiteurs, et pendant lesquelles les tortues étaient en hibernation.

« Les tortues de terre se cachent sous terre et les tortues aquatiques s'enfoncent dans la vase pour échapper à l'abri des courants. Après la première intempérie, nous avons fait un inventaire et avons retrouvé certaines d'entre elles coincées, enfermées entre des galets. Heureusement, la majorité des animaux ont été sauvés et déposés dans des bassins d'attente, en sécurité. Nous avons bien espoir et de bonnes raisons de croire que les quelques tortues manquantes sont toujours enfouies dans la vase ».

Coup de chance, les faisans suivent le chemin pédestre et n'ont pas couvert directement les cadres des mesures de terre. « Nous n'avons pas la possibilité de mettre à l'abri, en dehors du parc, l'ensemble des animaux. Si la cour devenait un sanctuaire mondiale, il faudrait certainement l'ensemble du parc ailleurs, ce serait un désastre. »

[illegible] a apporté une vie des galets » [illegible], quatre hectares de mesures aquatiques ont été détruits. Le chemin principal qui permet aux visiteurs de circuler a été emporté et devenu impraticable.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu et les démarches pour recevoir les fonds liés aux dégâts causés par ces intempéries ont été effectuées. Initialement prévu de dans un souci de pouvoir [illegible] aux dates habituelles, c'est-à-dire vers la fin du mois de mars, les propriétaires se sont efforcés à nouveau [illegible] et [illegible] la vie en rose. Mais à peine ces travaux terminés, une nouvelle tempête a frappé au début de mars, causant à nouveau d'importants dégâts. « Tout ce que nous avons nouvellement [illegible] a été [illegible] fortuitement, les nouveaux bassins sont maintenant bien [illegible] des [illegible] [illegible] mais nous [illegible] par [illegible] les [illegible] ».

Un impact financier et visuel

Ces réparations à répétition ont eu un coût important pour la structure, qui doit pas [illegible] quant abandonner toute [illegible] dévastation du parc. Une [illegible] pesante pour l'équipe. « Nous devons [illegible] ce que nous [illegible] déjà [illegible] et [illegible] d'abord pour [illegible] en état. Au final, c'est plus de 50 000 € que nous avons investis ».

Ces nouveaux dégâts [illegible] conséquences [illegible] les propriétaires à repenser l'aménagement [illegible] des berges du ruisseau afin que l'eau ne puisse plus [illegible] dans les enclos. « Il est [illegible] pour [illegible] le [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible]